

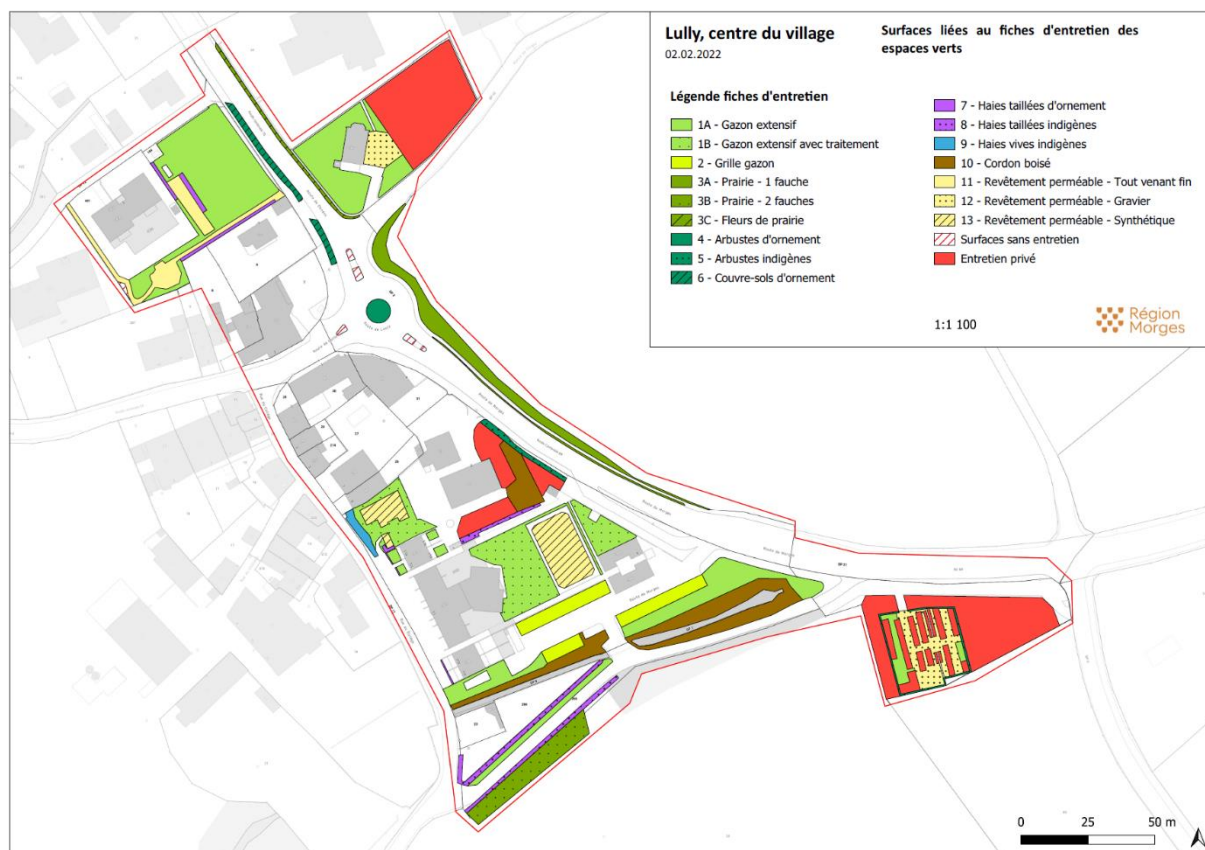
# Entretien différencié des espaces verts

## 18A.5 – Plans d'entretien sur sites pilotes

### Note technique

# Lully – centre du village

Octobre 2022



**Mandants :**

Guillaume Raymondon  
Région Morges  
Rue du Dr. Yersin 1  
1110 Morges



**Mandataire :**



*Centre de valorisation des patrimoines &  
Centre de recherche sur les milieux aquatiques*

Chemin du Boiron 2 | 1131 Tolochenaz | +41(0)21/546.20.60  
[www.maisondelariviere.ch](http://www.maisondelariviere.ch)

Damien Robert-Charrue  
*Directeur adjoint*  
021 / 546 20 66  
[damien.robert-charrue@maisondelariviere.ch](mailto:damien.robert-charrue@maisondelariviere.ch)

David Bippus  
*Collaborateur scientifique*  
021 / 546 20 68  
[david.bippus@maisondelariviere.ch](mailto:david.bippus@maisondelariviere.ch)

**Mandataire externe :**



Françoise Martinez  
*Ingénieure agronome HES, Ville de Neuchâtel*  
032 / 717 86 64  
[francoise.martinez@ne.ch](mailto:francoise.martinez@ne.ch)

## 1. Définitions

**Surface** : ce terme définit ici une surface d'entretien, soit un seul polygone délimité sur la carte sur lequel un entretien particulier a été attribué.

**Zone** : ce terme est utilisé pour décrire plus précisément une surface, dans le cas, par exemple, où des différences significatives d'un endroit à un autre de cette même surface sont identifiées.

**Secteur** : ce terme décrit de manière plus générale le site. Un secteur peut englober plusieurs zones et surfaces, de même qu'il peut s'arrêter au milieu d'une surface, à la limite d'une zone.

**Milieu** : ce mot fait référence aux milieux naturels de Suisse décrit par le guide de Delarze et al. (2015) jusqu'à l'alliance phytosociologique.

## 2. Description du site

Le site pilote de Lully, centre du village, se situe au cœur de la Commune de Lully. Il est entouré majoritairement de quartiers de villas et de parcelles agricoles, dont la plaine de la Vogéaz à l'est. Il est traversé par la route de Morges, qui devient ensuite la route de Denens. Au sud-ouest, le site se prolonge sur un cordon boisé abritant un cours d'eau, le Blétru. Celui-ci se jette un peu plus loin dans le Blacon, qui se jette à son tour dans le Boiron de Morges. Ce dernier cours d'eau forme alors un continuum aquatique et forestier reliant le Léman, vers l'aval, au pied de Jura, vers l'amont.

D'une surface d'un peu moins de 1,5 ha, le site d'étude se compose de plusieurs petites surfaces morcelées, prenant place entre les bâtiments et les routes du village. On trouve notamment des gazons, dont un terrain de foot, quelques prairies, notamment sur les talus bordant les routes, des haies vives et architecturées, ainsi qu'un cordon boisé, qui entoure le Blétru. Le cimetière de Lully, au sud-est du site, est également pris en compte. Contrairement aux autres sites pilotes de l'étude, il s'agit donc de plusieurs surfaces distinctes, qui ne sont pour la plupart pas reliées entre elles.

## 3. Enjeux et recommandations

**La prairie située à l'est du cimetière** est, en l'état, le seul enjeu recensé sur le site d'étude. Celle-ci est dominée par les graminées et l'on y retrouve notamment *Dactylis glomerata*, *Lolium perenne* ou *Trisetum flavescens*. La couverture herbacée y est plutôt dense. La surface semble ainsi relativement grasse (Figure 1). On y retrouve toutefois une diversité floristique intéressante, avec la présence d'espèces telles que *Rumex acetosa*, *Galium mollugo*, *Achillea millefolium*, *Tragopogon pratensis*, *Centaurea jacea*, *Knautia arvensis* ou encore *Daucus carota*. D'un point de vue phytosociologique, cette prairie se rapproche de l'*Arrhenatherion*, une alliance qui a connu une forte régression sur le Plateau, notamment en raison de l'intensification des pratiques agricoles. Les variantes les plus extensives de ce milieu sont classées vulnérables (VU) au niveau suisse.



**Figure 1 : Prairie dense dominée par les graminées mais comportant un diversité floristique intéressante.**

- **Entretien extensif** : L'entretien de cette surface n'est pas explicité dans le manuel. Pour favoriser la biodiversité, un entretien extensif devrait être mené, sans apport de fumure. Compte tenu de la densité de la végétation, trois fauches par année, ou deux fauches suivies d'une pâture automnale, sembleraient adaptées. Il est préférable d'opter pour une barre de coupe et de procéder à une fauche à basse vitesse, de l'intérieur vers l'extérieur de la surface. Le produit de fauche peut ensuite être maintenu sur place quelques jours pour permettre aux insectes de fuir, avant d'être exporté ou mis en tas.
- **Diversification des structures** : Cette surface est propice pour la plantation de fruitiers hautes tiges. Ceux-ci permettraient à terme d'augmenter le potentiel biodiversité en créant une strate supplémentaire. Des tas de bois ou de foins peuvent aussi être mis en place ponctuellement pour servir d'abris à la faune.

## 4. Autres constats et recommandations

Les constats et recommandations suivantes peuvent être formulés à la suite des visites de terrain :

- **Terrain de foot** : Ce gazon se compose tant de graminées que de dicotylédones, avec par endroit une nette dominance des dicotylédones. On retrouve notamment beaucoup de *Plantago lanceolata*, *Achillea millefolium* et *Geranium rotundifolium*, avec localement une dominance de *Thymus pulegioides* et *Hieracium pilosella* (Figure 2). Une vingtaine d'espèces sont présentes sur l'ensemble de la surface. Ce gazon est relativement perturbé par endroit et subit visiblement un piétinement intense, mais il n'en reste pas moins intéressant en comparaison à d'autres gazons. Au sud de la surface est planté un alignement de fruitiers, lequel offre des structures favorables à la faune.



Figure 2 : Au printemps, une violette entre les trèfles et les piloselles.

- **Mise en place de bandes prairiales** : Pour augmenter le potentiel biodiversité de la surface, il serait possible de laisser de petites bandes se développer en prairies. Il pourrait notamment s'agir de bandes entourant la surface, moins utilisées, d'une bande bordant la nouvelle haie vive, plantée ce printemps entre le terrain et la piste de pétanque, ou encore de la zone située sous l'alignement de fruitiers.
- **Adaptation du grillage** : Le grillage qui entoure le terrain descend jusqu'au sol. Puisqu'une haie vive a été récemment plantée en bordure extérieure de ce grillage, il est possible que certaines espèces, comme le hérisson, transitent à l'avenir entre les jardins via cette dernière. Aussi, il pourrait être envisageable de rehausser le grillage d'une quinzaine de centimètres, afin de permettre un passage pour la petite faune entre le gazon et la haie. Cette mesure serait d'autant plus pertinente si une bande prairiale est mise en place autour du terrain.

- **Nouvelles haies vives :** De nouvelles haies vives ont été plantées autour du terrain de foot, entre celui-ci et la piste de pétanque, ainsi qu’au sud de celui-ci, en bordure du chemin. Ces haies sont composées d’environ 15 espèces indigènes, avec une proportion importante d’épineux, comprise entre 30 et 50% suivant le tronçon. Leur diversité est donc tout à fait intéressante, mais ces haies sont relativement jeunes et ne développent pas encore tout leur potentiel. Elles sont par ailleurs très étroites et plantées sur une seule rangée, de manière très/trop rectiligne et régulière (Figure 3).



Figure 3 : Nouvelle haie autour du terrain de foot plantée de manière très rectiligne.

- **Place derrière le terrain de foot :** La place à l’ouest du terrain de foot se compose de petites surfaces de gazon, dominées par les graminées, et d’un revêtement en tout venant fin. Celui-ci est désherbé périodiquement, mais permet tout de même l’installation de certaines plantes pionnières, notamment en bordure de la surface. Il s’agit aussi d’un revêtement perméable favorisant l’infiltration directe de l’eau. Une zone de gazon a récemment été plantée en haie vive indigène. Cet aménagement, très favorable, est jeune. Il ne développe donc par encore son plein potentiel.



Figure 4 : Palmier chanvre planté au milieu de la petite place.

Au milieu de la place se tient un palmier chanvre (*Trachycarpus fortunei*) (Figure 4). Il s’agit d’une espèce exotique envahissante, qui pose actuellement de nombreux problèmes dans certaines régions, notamment au Tessin, où elle colonise la totalité des forêts périurbaines de basse altitude. Il est fort probable que les conditions climatiques futures lui permettent aussi de s’implanter dans le reste de la Suisse.

L’avenir de cette place est en réflexion. Elle pourrait bientôt être entièrement refaite afin de garder son attractivité en toute saison, notamment en période estivale, lors de fortes chaleurs.

- ➔ **Remplacement du palmier chanvre et plantes envahissantes :** Le palmier devrait être retiré au profit d’un arbre indigène, tel qu’un fruitier haute tige, par exemple.
- ➔ **Mise en place de bandes prairiales :** Comme autour du terrain de foot, il serait possible de laisser de petites bandes se développer en prairies.

→ **Taille des arbres fruitiers :** Lors de la restitution, il a été constaté que les fruitiers présentaient beaucoup de gourmands, certains datant sans doute de plus d'une année. Il vaudrait la peine de tailler plus régulièrement ces arbres (chaque année). Il est également possible de compléter la taille hivernale par une taille en vert, dans le but de calmer la vigueur des arbres et favoriser la fructification. Les résidus de la taille en vert peuvent être broyés et utilisés comme BRF, directement au pied de ces arbres.

→ **Réaménagement de la place :** Diverses pistes pourraient être explorées pour le réaménagement de cette place. En ce qui concerne le revêtement, il serait judicieux de privilégier des matériaux perméables. Par rapport l'actuel revêtement, très fin et compacté, un matériau tout venant grossier (groise calcaire), limiterait le développement de la végétation aux endroits piétinés, tout en permettant la pousse de plantes pionnières dans les extrémités, moins utilisées. Un nettoyage succin peut tout de même être effectué tous les trois ans afin d'éviter l'accumulation de matière végétale.

Un ou plusieurs arbres pourraient être plantés pour apporter de l'ombrage. Il s'agirait par exemple de fruitiers hautes tiges, ou d'essence indigènes de plaine, adaptées aux fortes chaleurs. D'autres éléments pourraient encore être apportés à la place, comme une prairie fleurie, des arbustes fruitiers (groseiller, raisinet, framboisier, etc.) ou encore une zone rocailleuse à épices (thym, romarin, origan, etc.).

- **Tour de l'église :** Les surfaces autour de l'église sont composées de gazons, parsemés d'arbres et d'arbustes exotiques, dans l'ensemble relativement homogènes. On distingue toutefois des différences selon l'exposition ou le sol, vraisemblablement issus de remblais. Certaines zones sont ainsi plutôt dominées par les graminées, d'autre plutôt dominées par les dicotylédones, dont notamment *Plantago lanceolata* et *Achillea millefolium*. La zone derrière l'église, relativement ombragée, comporte quant à elle beaucoup de mousses, tandis que la zone située sous les arbres est recouverte de lierre (Figure 5). Les zones les plus intéressantes se situent en bordure du mur (Figure 6), ainsi qu'au sud-est de l'église. On y trouve notamment *Thymus pulegioides* et *Salvia pratensis*, poussant plutôt dans les milieux séchards.

Le mur qui entoure l'église pourrait également être intéressant, dans la mesure où il permettrait le développement de mousses, lichens et plantes non ligneuses, qui constituent alors de riches micro-habitats. Actuellement, il est plutôt « propre », et donc peu favorable.



Figure 5 : Zone couverte de lierre sous les arbres.



Figure 6 : Zone en bordure du mur recouverte de thym.

La zone de gravier, située à l'est de l'église, est également intéressante, dans la mesure où elle permet le développement d'un groupement pionnier, composé notamment de *Polygonum aviculare*, *Setaria* sp., ou *Amaranthus* sp.

- **Passage en prairie** : Ces gazons pourraient être passés en prairie, du moins en partie, afin qu'ils puissent développer leur potentiel floristique. Pour des questions esthétiques, il est possible de maintenir un décafrage tondu, notamment autour des chemins et des bancs.
- **Développement du couvre sol** : La zone colonisée par le lierre, sous, les arbres, pourraient être passée en couvre sol. Il pourrait alors être judicieux d'apporter du BRF (Bois Raméal Fragmenté) dans un rayon 2-3 m autour des arbres, ce qui permettrait de les nourrir, tout en favorisant le développement du lierre.
- **Préservation des murs** : Les murs en pierres peuvent constituer des habitats intéressants. Leur entretien devrait se faire de manière ciblée et extensive. Les mousses, lichens et plantes non ligneuses s'y développant peuvent être maintenues, car elles ne menacent pas la stabilité des murs. Le karcher devrait à tout prix être évité.
- **Remplacement des arbustes exotiques** : Les arbustes exotiques pourraient être remplacés par des arbustes, voire des bosquets d'arbustes indigènes, dans l'optique d'offrir fleurs et fruits à la petite faune.

- **Place de jeu et cours de l'école** : La place de jeu et la cour de l'école se composent toutes deux de gazons dominés par les graminées et pauvres en espèces (moins de dix). Ces surfaces sont très piétinées et s'apparentent à des déserts verts pour la faune (Figure 7). Quelques zones sont plus favorables. Il s'agit notamment de petits talus en bordure des haies ou en bordure du mur, tout à l'est de la cour d'école.



Figure 7 : Gazon pauvre en espèces de la cour de l'école.

- **Mise en place de bandes prairiales** : Les petits talus en bordure des haies de charmille pourraient être passés en prairie. Couplés aux haies, ils adouciraient la transition entre le milieu herbacé et arbustif et augmenteraient ainsi le potentiel des haies, bien que celle-ci soient architecturées.
- **Engrais et traitements** : Selon le manuel d'entretien, des traitements sélectifs sont appliqués sur ce gazon. Or, les gazons peuvent être gérés sans produits phytosanitaires de synthèse. De même, au besoin, des engrais organiques peuvent être utilisés. Un passage en bio est donc souhaitable.

- **Talus bordant la route de Morges :**

Le talus bordant la route de Morges, à l'est, est plutôt dense et dominé par les graminées. Relativement peu de diversité y a été observée. On retrouve ponctuellement des espèces telles que *Onobrychis viciifolia*, *Tragopogon pratensis*, *Daucus carota* ou *Galium mollugo*, mais un important feutrage du sol a en revanche été remarqué, sans doute en raison du non-export du produit de fauche et du broyage de la végétation (Figure 8). Cette pratique conduit à l'enrichissement du sol, donc à l'appauvrissement de la diversité floristique. Le feutrage étouffe aussi les végétaux, qui poussent alors en touffes éparses, comme le font ici les graminées. Si des insectes ont été observés sur ce talus ce printemps, il semblerait que l'entretien pratiqué actuellement conduise à terme à un appauvrissement du milieu. Compte tenu de sa pente et de son orientation, ce talus, avec un entretien adapté, pourrait avoir le potentiel d'un milieu de substitution.



Figure 8 : Talus présentant un important feutrage.

Le feutrage étouffe aussi les végétaux, qui poussent alors en touffes éparses, comme le font ici les graminées. Si des insectes ont été observés sur ce talus ce printemps, il semblerait que l'entretien pratiqué actuellement conduise à terme à un appauvrissement du milieu. Compte tenu de sa pente et de son orientation, ce talus, avec un entretien adapté, pourrait avoir le potentiel d'un milieu de substitution.

→ **Changement d'entretien :** Afin de préserver le potentiel floristique du talus, le produit de fauche devrait être exporté. Compte tenu de la densité de la végétation, deux fauches par années sembleraient adaptées. La broyeuse est à éviter. Pour une telle surface, relativement raide, la faux est un outil favorable, qui, maîtrisé, est tout à fait efficace. Le produit de fauche peut ensuite être maintenu sur place quelques jours pour permettre aux insectes de fuir, avant d'être exporté.

- **Délaissés :** Les délaissés, surfaces situées entre les voies de circulation au niveau des ronds-points et des passages piétons, ont récemment été aménagés avec du matériau tout-venant et des plantes pionnières (Figure 9). Ces surfaces sont très intéressantes car elles sont perméables et permettent le développement de cortèges floristiques pionniers. De plus, elles ne nécessitent quasi aucun entretien et ne gênent pas la vue pour la circulation. Il est recommandé de prendre garde au développement éventuel de plantes envahissantes.



Figure 9 : Délaissé nouvellement réaménagé.

→ **Plantations :** En raison de la forte sécheresse estivale, le semis n'a pas beaucoup donné. Aussi, pour des questions visuelles, il serait possible de mettre en place quelques plantes en pot supplémentaires, telles que des mauves, en attendant de voir si le semis reprend.



- **Couvre-sols d'ornement** : Les couvre-sol d'ornement prennent place de part et d'autre de la route de Yens. Il s'agit de massifs vieillissants de buis, de lierre, de pervenches, de lavandes et d'éricacées ornementales, ponctués par un alignement de cerisiers japonais (Figure 10). Ces surfaces sont relativement isolées et présentent en l'état relativement peu de potentiel pour la biodiversité.



Figure 10 : Massifs de pervenches et d'éricacées dans le couvre sol.

- ➔ **Développement du lierre** : Du côté est de la route, il serait intéressant de laisser grimper le lierre le long du mur en pierre. Cela permettrait notamment de créer des ponts pour la petite faune entre le massif et les gazons autour de l'église.
- ➔ **Réaménagement des surfaces** : En cas de réaménagement de ces surfaces, il pourrait être intéressant de créer des milieux maigres. De petites zones peuvent ainsi être complétées avec du tout venant et plantées, de sorte à créer une continuité avec les délaissés des ronds-points le long de la route.

- **Parking en grille-gazon** : Le parking en grilles-gazon est une alternative très intéressante au goudron car elle offre une bonne perméabilité, et donc une infiltration directe de l'eau. Les grilles-gazon permettent le développement de quelques plantes, mais on constate ici une utilisation très intensive, occasionnant un piétinement important. Une bonne partie de la surface terreuse est ainsi mise à nue.

- ➔ **Tonte** : En général, les grilles-gazon devraient être tondues au minimum 2X/an.

- **Cordon boisé central** : Le cordon boisé situé au centre du village est composé essentiellement d'espèces exotiques. Seuls trois grands arbres constituent sa strate arborée. Deux d'entre eux sont des robiniers. La strate herbacée est quasi inexistante à l'intérieur du cordon en raison de la présence d'un composte et du piétinement (Figure 11). Ce cordon est isolé et moyennement favorable à la biodiversité. Il offre néanmoins une structure ligneuse intéressante au centre du village.



Figure 11 : Composte dans le cordon boisé et piétinement du sol.

- **Gestion des espèces envahissantes et exotiques** : La gestion des espèces envahissantes, telles que le robinier et la laurèle, devrait être entreprise conformément aux prescriptions en vigueur. Les robiniers constituent ici la quasi-totalité des structures arborées du cordon. Ils supportent également beaucoup de lierre, favorable aux oiseaux. Il ne s'agit pas d'une zone naturelle prioritaire, mais il paraît paradoxal de maintenir ici des robiniers, alors que l'on lutte contre cette espèce dans le cordon bordant le Blétru, situé à moins d'une centaine de mètres. Bien qu'il soit possible de lutter contre les rejets et drageons, ces robiniers produisent beaucoup de graines. Il serait donc judicieux de penser à leur renouvellement par des espèces indigènes, telles que du chêne, du charme, ou encore du cerisier sauvage.
  - **Déplacement du composte** : Le composte pourrait être retiré du cordon de manière à limiter l'atteinte au sol et à favoriser le développement d'une strate herbacée et du renouvellement.
  - **Élargissement du cordon** : Des arbustes indigènes pourraient être plantés dans le gazon à l'est du cordon, qui représente en l'état peu d'intérêt pour la biodiversité. Ceci permettrait à terme d'élargir et de développer le potentiel du cordon. Un ourlet herbacé pourrait être maintenu fauché une année sur deux en alternance en bordure directe de celui-ci, afin de développer la lisière et de créer une transition entre le gazon et le milieu buissonnant.
- **Cordon boisé bordant le Blétru** : Ce cordon boisé forme une structure intéressante au niveau paysager et apporte un ombrage bénéfique au milieu aquatique qui le traverse. Son potentiel biodiversité est toutefois limité en l'état. En effet, le cordon est actuellement colonisé par des espèces envahissantes, comme des robiniers, qui rejettent de souches depuis l'abattage de grands spécimens l'hiver dernier, ou de la laurèle, qui se développe dans la strate arbustive. Plusieurs arbustes exotiques, taillés de manière architecturée, ont aussi été plantés au niveau de la lisière nord, qui ne développent alors pas son potentiel (Figure 13). Sa strate arborée est quant à elle peu dense. Le cordon est aussi traversé par l'Allée des Platanes, ainsi que par la rue du Collège, qui le rendent relativement étroit.



Figure 13 : Buissons ornementaux en lisière et robinier dans le cordon.



Figure 12 : Blétru à sa sortie de tuyau, au niveau de la route de Morges.

S'il ne remplit pas aujourd'hui les fonctions forestières, ce cordon représentera sans doute à terme un enjeu pour la connectivité. En effet, il constitue un lien arboré et aquatique à travers le village de Lully, entre l'aval du cours d'eau, puis, le Boiron à l'ouest, et la plaine de la Vogéaz, à l'est. Le Blétru, enterré depuis les années 1960 depuis la route de Morges (Figure 12) jusqu'à sa source, au niveau de Vufflens-le-Château, a aujourd'hui laissé place à des vignes et autres cultures. Dans ces conditions, le cordon boisé se situe donc à la limite amont du cours d'eau non enterré. Mais ce dernier sera prochainement remis à ciel ouvert. Cette renaturation de grande ampleur apportera de grands bénéfices pour la faune aquatique et permettra de recréer un continuum aquatique et forestier disparu le long du cours d'eau. Ces travaux rapprocheront aussi à termes les continuums du Boiron de Morges et de la Morges, entre Lully et Chigny. Il s'agit aujourd'hui d'une partie manquante du maillage écologique de la région. A ce moment, le cordon boisé ne se trouvera donc plus en bout de chaîne, mais représentera l'un des maillons de celle-ci. Plusieurs mesures pourraient donc augmenter le potentiel du cordon pour la biodiversité et, à terme, la connectivité pour la petite faune.

- **Gestion des espèces envahissantes et exotiques** : La gestion des espèces envahissantes, telles que le robinier et la laurelle, devrait être poursuivie ou entreprise conformément aux prescriptions en vigueur. Pour le robinier, il est par exemple primordial de lutter régulièrement contre les rejets de souches (5-6 fauches d'avril à septembre), durant au moins 5 ans, jusqu'à ce que l'arbre s'épuise. Le cerclage est également efficace pour les grands spécimens et empêche les rejets, si la chute de l'arbre ne présente pas de risque. Il est judicieux de replanter des essences indigènes (à croissance rapide, telles que le noisetier ou le sureau noir) sur les zones sans arbres, afin d'apporter de l'ombre et de limiter la reprise du robinier, qui est une espèce héliophile.  
*Les buissons exotiques plantés en bordure directe du cordon, au nord, devraient également être retirés pour permettre à la lisière de se développer.*
- **Création d'une lisière étagée** : Suite à l'arrachage des buissons exotiques, une lisière étagée pourrait être recréée au nord du cordon. Pour cela, un ourlet herbacé d'au moins 3 m de largeur devrait être laissé dans l'actuel gazon. Il pourrait alors être fauché en alternance une année sur deux. Quelques arbustes indigènes supplémentaires pourraient aussi être plantés au niveau de l'ourlet.
- **Augmentation de la largeur** : La création de la lisière étagée permettrait de densifier quelque peu le cordon. Ceci permettrait notamment d'augmenter la largeur favorable à la faune dans la partie est du cordon, qui est actuellement très étroite et s'apparente presque à un alignement d'arbre. Là, le cordon n'est existant qu'en rive droite. Des arbres pourraient donc également être plantés en rive gauche, en accord avec le propriétaire en question.
- **Fermeture partielle de l'Allée des Platanes** : Toujours dans le but d'augmenter la largeur du cordon, l'Allée des platanes pourrait être partiellement modifiée, voir fermée à la circulation. Il pourrait s'agir du tronçon entre la Route de Morges et le pont menant au parking, qui est actuellement à sens unique. Il pourrait être envisageable d'enlever totalement le revêtement bitumineux, ou de diminuer sa largeur et de le remplacer par du matériaux tout-venant, en vu de maintenir une voie de mobilité douce.
- **Création de passage à faune sous les routes** : Actuellement, le passage du cours d'eau sous la route de Morges et sous la rue du collège se fait via un petit tunnel et sous un pont. La largeur de ses ouvrages pourrait être augmentée au moment de la renaturation de la plaine de la Vogéaz, dans l'optique d'intégrer un trottoir mouillé servant aussi au passage pour la petite faune terrestre.

- **Allée des Platanes** : L'Allée des Platanes se compose d'un alignement de vieux platanes taillés en tête de chat, entrecoupés par de petits tronçons de haies taillées indigènes. Ces structures, bien qu'artificielles, sont tout à fait intéressantes pour la faune. En effet, les platanes, par leur âge, offrent de nombreux habitats. Des plantes s'y développent d'ailleurs par endroit (Figure 14). Les tronçons de haies, majoritairement composés de charme, sont munis d'un couvre sol de lierre. Ils offrent ainsi un abri pour la petite faune, mais ne permettent pas le développement des fleurs et des fruits en raison de leur taille architecturée. En revanche, les bandes herbeuses en bordure de route sont, elles, relativement piétinées lors du croisement des véhicules. Peu de flore s'y développe.



Figure 14 : Vieux platane offrant beaucoup de caches, une plante de développe sur l'arbre.

- **Conservation des platanes** : Les platanes ont une certaine valeur patrimoniale, mais aussi biologique. Ils devraient être conservés dans la mesure du possible. Ces arbres mettent en effet plusieurs dizaines d'années à se développer et leur potentiel biodiversité augmente avec l'âge. Des platanes plus jeunes ont d'ailleurs été plantés sur une partie de l'Allée.
- **Changement d'entretien et diversification de la haie** : Si l'intérieur de la haie, au niveau de la route, est taillé au carré pour des raisons de passage et de visibilité, il pourrait être envisageable de laisser les extérieurs se développer, fleurir et fructifier. A terme, les tronçons de haie pourraient aussi être diversifiés en les agrémentant de nouvelles espèces indigènes.
- **Modification du revêtement de la route** : Il pourrait être envisageable, selon le trafic sur cette route, de remplacer le revêtement bitumineux pour du matériau tout-venant, dans l'optique de maintenir l'Allée de Platanes comme axe de mobilité douce. Le tout-venant permet notamment l'installation de plantes et peut permettre à certains insectes terricoles de se développer.

- **Cimetière** : Le cimetière se compose de surfaces de gazons denses, dominées par les graminées et de surfaces de graviers régulièrement désherbées. Il est donc en l'état peu favorable à la biodiversité. En revanche, il est entouré par un mur en pierre recouvert de mousses, de lichens et de lierre (Figure 15). Ces éléments peuvent constituer de riches micro-habitats, si l'entretien pratiqué est adéquat.



Figure 15 : Mousses et lierre se développant sur le mur du cimetière.

- **Réaménagement du cimetière** : En cas de réaménagement du cimetière, il pourrait par exemple être possible de supprimer le gravier au profit de dalles, ou de surfaces engazonnées entre les tombes. De la même manière, les surfaces prévues pour accueillir de nouvelles tombes pourraient être semées en prairie fleurie, et fauchées au besoin.
- **Préservation du mur** : De la même manière qu'au niveau de l'église, l'entretien du mur du cimetière devrait se faire de manière ciblée et extensive. Les mousses, lichens et plantes non ligneuses s'y développant peuvent être maintenues, car elles ne menacent pas la stabilité du mur. Le karcher devrait à tout prix être évité, de même que l'utilisation de désherbant.

- **Prairie à l'ouest du cimetière** : Contrairement à la prairie située à l'est de cimetière, inventoriée comme enjeu, la prairie située à l'ouest est bien plus grasse. La végétation y est très dense et largement dominée par des graminées à feuilles larges (Figure 16). On retrouve quelques espèces, comme *Trifolium pratense*, *Plantago lanceolata* ou *Geranium pratense*. Ceci peut être expliqué par l'apport de fumure, ou par la proximité avec une culture fourragère, sans doute engraisée. Quelques jeunes pieds de robinier poussent le long du mur du cimetière.



**Figure 16 : Prairie très grasse, dense et composée majoritairement de graminées à feuilles larges, propice à la plantation d'une haie.**

- **Plantation d'une haie vive** : Cette surface, peu intéressante d'un point de vue floristique, représente une bonne opportunité pour la plantation d'une haie vive indigène. Celle-ci apporterait une structure buissonnante intéressante en bordure de culture.
- **Lutte contre le robinier** : Une lutte contre le robinier, devrait être entreprise conformément aux prescriptions en vigueur.

## 5. Priorisation des mesures

Une certaine quantité de mesures ont été développées. La plupart d'entre elles relèvent plus d'un changement de pratiques que d'interventions plus lourdes. Il s'agit ici d'énumérer les principales mesures à mettre en place pour la biodiversité, selon un ordre de priorité :

- 1. Lutte contre le robinier dans le cordon bordant le Blétru et la culture fourragère :**  
Il s'agit de la principale mesure urgente à mettre en place car le robinier progresse rapidement. Le suivi à mettre est relativement conséquent, occasionnant un certain coût. Toutefois, plus la mesure est prise tardivement, plus les coûts risquent d'être élevés.
- 2. Changement d'entretien du talus bordant la route de Morges :** Cette mesure relève d'un changement de pratique mais peut apporter une réelle plus-value pour la biodiversité. Ce talus se situe également en entrée de village et peut donc aussi représenter une belle carte de visite s'il permet le développement d'une flore riche.
- 3. Gestion du cordon boisé central :** Il s'agit ici, en priorité, d'arracher la laurelle et de renouveler les robiniers. Comme les arbres mettent du temps à se développer, il est aussi intéressant de planter prochainement de nouveaux arbustes pour élargir et anticiper le renouvellement dans le cordon.
- 4. Abattage du palmier chanvre :** Tout comme les robiniers, le palmier chanvre pourrait se disperser. S'il n'est pas abattu, les graines devraient dans tous les cas être coupées et mises en incinération.
- 5. Plantation d'une haie vive à l'ouest du cimetière :** Cette mesure, relativement peu coûteuse et pouvant, par exemple, être menée lors d'une journée de bénévolat d'entreprise, apporterait un réel bénéfice pour la biodiversité. Comme une haie met plusieurs années à se développer, plus tôt elle sera plantée, plus vite son potentiel sera atteint.
- 6. Réaménagement du tour de l'église :** Les mesures proposées autour de l'église, soit les prairies, le couvre sol et les buissons indigènes apporteraient une réelle plus-value. Comme ces aménagements mettent du temps à se développer et, peut-être, à devenir « visuellement acceptable » pour le public, il est intéressant de les mettre en place rapidement. Ils entrent également dans la continuité du talus bordant la route de Morges et des nouvelles haies vives plantées autour du terrain de foot.
- 7. Entretien extensif des murs :** Cette mesure consiste essentiellement à un changement de pratiques et n'impute donc pas de coûts directs, mais elle est importante car, le jour ou un entretien sera nécessaire, les mousses, lichens et plantes seraient très vite détruites en utilisant un karcher ou en rénovant intégralement le mur.

## 6. Annexe

### Annexe 1 : carte de l'emplacement des photos

